



Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité

Informations générales

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » détermine un ensemble de dispositions architecturales touchant au cadre bâti, à la voirie, aux aménagements d'espaces publics et aux services de transports.

L'objectif est de rendre ses locaux et installations accessibles aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Plusieurs dispositions issues de cette loi concernent directement les collectivités locales : notamment, pour les communes de plus de 5 000 habitants, la création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CAPH), conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

Cette commission, présidée par le Maire, est composée des représentants élus de la commune, d'associations représentant les personnes handicapées, d'associations d'utilisateurs.

La commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées exerce cinq missions générales :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal.
- Elle fait toute proposition utile visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Elle tient à jour la liste des établissements recevant du public (ERP).

La commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées à Pont-Château

Par délibération n°2015-74 en date du 15 septembre 2015, le Conseil municipal de Pont-Château a créé la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission est composée de quatre élus (en plus de Madame le Maire, membre de droit) :

- Paul Longatte,
- Sylvie Morand,
- Sébastien Sourget,
- Jacqueline Leroux-Guille.

De trois représentants d'associations représentant les personnes handicapées :

- Marcel Billy, représentant l'association des parents d'enfants inadaptés (APEI),
- Christophe Olivier, représentant de l'association des paralysés de France (APF 44),
- Jean Perrais, représentant la fédération nationale des accidentés de la vie (FNATH).

Enfin, de trois représentants d'usagers :

- Patrick Lechon,
- Michel Bosqué,
- Patricia Lévesque.

La commission communale s'est réunie à quatre reprises depuis sa création :

- **Le 19 janvier 2016**
Installation officielle de la commission, détermination des objectifs et des modalités de fonctionnement, état d'avancement des programmes Ad'Ap (agendas d'accessibilité programmée) pour les ERP privés et les ERP publics.
- **Le 25 janvier 2017**
Approbation du programme Ad'Ap communal en avril 2016, présentation des travaux de mise en accessibilité réalisés en 2016, mise à jour du programme Ad'Ap, présentation du projet pour l'accessibilité de l'accès sud de la gare, état des lieux sur la mise en conformité des ERP privés.
- **Le 5 juillet 2018**
Visites de terrain (sanitaires et vestiaires du gymnase Jean Galfione, sanitaires de Coët Roz), présentation du projet de rénovation des sanitaires de l'école Charlie Chaplin, demande d'avis sur le projet de mise en accessibilité des sanitaires de la salle Jean-Yves Plaisance.
- **Le 12 décembre 2019**
Visites de terrain (route de Vannes, Maison des Jeunes, abords du Chalet de Coët Roz, sanitaires de la salle Jean-Yves Plaisance), présentation de l'inventaire des stationnements réservés aux personnes en situation de handicap, bilan annuel du programme Ad'Ap.

Etat d'avancement du programme Ad'Ap communal

L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) est un outil de gestion patrimoniale adossé à une programmation budgétaire.

Ce document a été élaboré en fin d'année 2015, avec l'appui de deux prestataires, les bureaux d'études Girus (Saint-Herblain) et Divercities (Villefranche-sur-Saône).

Le travail mené a permis de recenser 42 bâtiments ERP et IOP (installations ouvertes au public) pour lesquels des préconisations de travaux ont été faites et ont donné lieu à un chiffrage.

Ce programme a été validé en avril 2016 par la Préfecture, et a conduit à l'obtention de financements au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), à hauteur de 226 000 € pour un montant de dépenses subventionnables de 653 900 €.

Entre l'élaboration du programme de travaux en 2015/2016, et sa mise en œuvre au fil des années, un certain nombre d'adaptations ont dû être apportées, inhérentes à l'évolution du patrimoine bâti de la collectivité. Par exemple :

- La mise en accessibilité des sanitaires de la rue Toulifaut a été abandonnée, ces sanitaires étant désormais fermés au public. Une étude est en cours visant à aménager de nouveaux sanitaires accessibles, situés à proximité immédiate de l'église, afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Une réflexion similaire est en cours pour les sanitaires du bourg de St-Roch, et du Calvaire. L'objectif est de proposer un type d'équipement similaire aux sanitaires de Coët Roz.
- Les travaux de mise en accessibilité du Centre médico-social (CMS) sont reportés en 2021, dans l'attente de l'évolution possible de son occupation. En effet, le bâtiment est aujourd'hui occupé pour une grande partie par les services du Conseil départemental. Celui-ci a engagé une réflexion visant à regrouper ses services sur un seul site à Pont-Château, dans des locaux lui appartenant rue Maurice Sambron. Les locaux du CMS seraient ainsi libérés à l'horizon 2021. Parallèlement, des discussions sont en cours avec la DRFIP visant à localiser ses services dans les locaux du CMS, moyennant réhabilitation. Les services actuellement installés chemin de Criboeuf (perception) seraient concernés par cette relocalisation. Telles sont les raisons qui ont également conduit à ne pas envisager à court terme de travaux d'accessibilité dans ces équipements.

D'une manière générale, la commune privilégie les travaux présentant le meilleur rapport fréquentation/confort d'usage/coût.

Ainsi, en matière de bâtiments, les travaux suivants ont été réalisés ces derniers mois :

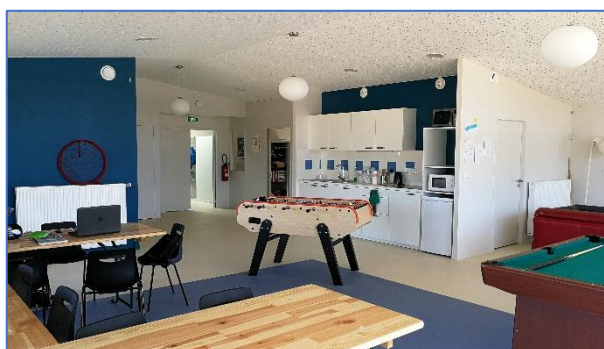
- Dans le cadre de la réhabilitation globale de la **salle polyvalente de St-Roch** (acoustique, extension de la cuisine), les sanitaires ont été mis aux normes d'accessibilité.



- Les sanitaires de la **salle Jean-Yves Plaisance, à Coët Roz**, ont été rendus accessibles.



- Une partie des sanitaires de l'école Charlie Chaplin a également été rendu accessible. La partie restante sera réalisée durant l'été 2020.
- La **Maison des Jeunes** a été livrée au début de l'été 2020, en lieu et place de l'ancien CAC : une place de stationnement PMR a été aménagée, ainsi qu'une rampe d'accès au bâtiment. A l'intérieur du bâtiment, les sanitaires répondent bien évidemment aux normes en matière d'accessibilité. Une signalétique complémentaire reste à poser pour les personnes déficientes visuelles, bien que cela ne soit pas une obligation réglementaire au regard de la typologie du bâtiment.



En matière d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, les opérations suivantes ont été réalisées ces derniers mois :

- La requalification de la **route de Vannes** (tranches 1 et 2) a permis de rendre accessibles les traversées de pistes cyclables et de chaussées grâce à l'installation de bandes podotactiles et de potelets bicolores pour les personnes déficientes visuelles. Des bancs ont également été installés sur le parcours pour permettre aux personnes éprouvant des difficultés à marcher de faire des pauses régulières.



- Le **parking du CAPS** a été bitumé, facilitant ainsi le cheminement des personnes à mobilité réduite ; la place de stationnement PMR a également été matérialisée.

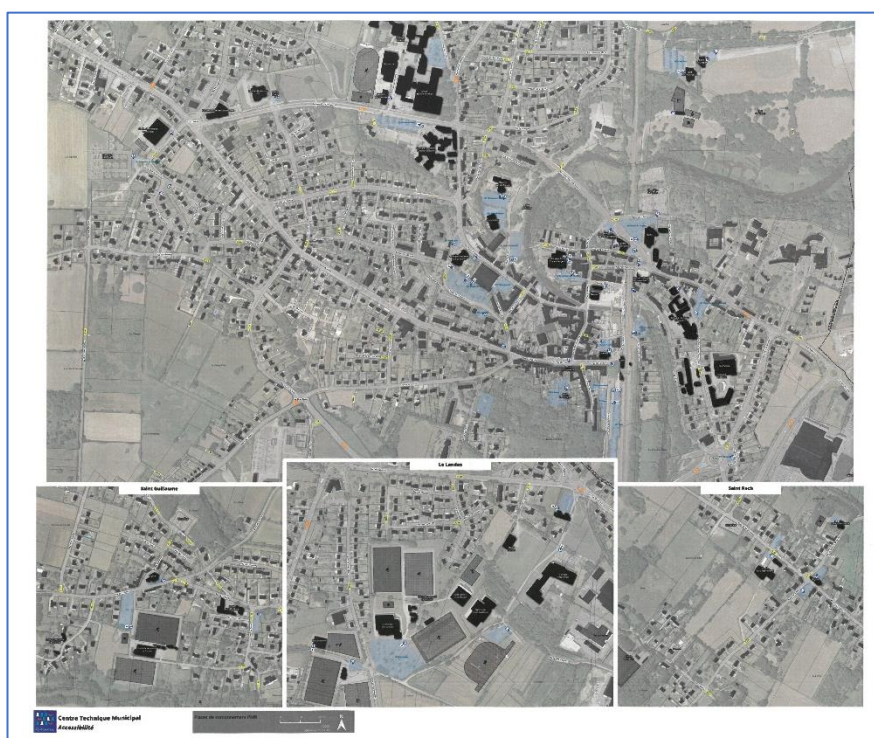


- Deux places de stationnement PMR ont été réalisées sur le **site de Coët Roz** : l'une près des sanitaires publics ; l'autre près du chalet. Un cheminement adapté pour les personnes à mobilité réduite relie cette place de stationnement au chalet.



- S'agissant précisément des **places de stationnement PMR**, leur inventaire a été réalisé ; 77 places de stationnement PMR ont ainsi été comptabilisées. Cet inventaire, réalisé grâce au logiciel QGIS, se présente sous la forme d'un listing et d'une cartographie. L'arrêté municipal réservant ces places aux personnes titulaires de la carte pour personne handicapée a été modifié en conséquence ; enfin, des travaux permettant de matérialiser ces places conformément aux dispositions réglementaires ont été ou seront réalisés (traçage, signalisation ...).

Il apparaît à ce jour que les cimetières de St-Roch et St-Guillaume ne disposent pas de places de stationnement PMR. Cette situation est remédiable à St-Guillaume ; cela semble en revanche difficile à St-Roch, le cimetière ne disposant pas d'un stationnement propre (stationnement sur rue).



- Enfin, l'aménagement d'une rampe PMR permettant d'accéder au quai n°2 de la **gare SNCF** est en cours de réalisation. Sa livraison est prévue pour février 2020. Le coût de cet aménagement est d'environ 436 000 € TTC.



À noter par ailleurs, l'installation, **place Dominique David**, d'un totem rendant accessible 24h/24, conformément à la réglementation, un certain nombre d'informations légales. Précédemment, ce type d'information n'était accessible qu'aux heures d'ouverture au public de l'Hôtel de Ville, les documents papiers étant affichés dans le hall d'accueil. Le totem numérique est configuré pour être accessible aux personnes handicapées.



La Communauté de communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois a de son côté aménagé le cheminement qui permet de relier les places PMR du parking du gymnase Jean Galfione, à l'entrée du gymnase.

S'agissant des ERP privés, ils sont au nombre de 74 à disposer d'une attestation de conformité. 18 ERP ont par ailleurs fait une demande d'attestation de conformité au regard des travaux qu'ils ont réalisés.

En 2018, une demande de recensement des logements accessibles a été faite auprès des bailleurs sociaux.

Pour rappel, seule La Nantaise d'Habitations a répondu. Il ressort que sur un parc de 147 logements (La Cadivais, La Clarté, Le Pré aux Clercs) :

- 15 logements sont adaptables pour les seniors mais inadaptables pour les personnes à mobilité réduite.
- 10 logements sont adaptés pour les seniors mais inadaptables pour les personnes à mobilité réduite.
- 122 logements ne sont pas adaptables, tant pour les seniors que pour les personnes à mobilité réduite (plus de marches et pas d'unité de vie ou de chambre en rez-de-chaussée).

Conclusion

La Commune de Pont-Château met en œuvre son programme Ad'Ap visant à rendre la ville et ses équipements plus accessibles aux personnes handicapées, en privilégiant les domaines de la vie quotidienne.

Les mises en accessibilité des bâtiments vont ainsi se poursuivre les années à venir de façon programmée.

Le travail avec les membres de la Commission communale d'accessibilité est désormais basé sur des visites de terrain et des consultations préalables aux projets. Cela permet de rendre les échanges plus concrets et d'impliquer davantage les acteurs locaux de l'accessibilité.

Annexe Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité			
PROGRAMME TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS VILLE DE PONT-CHÂTEAU au 09 /12/2019			
N°	DESIGNATION	COUT INITIAL H.T.	PROG. TRAVAUX
1	Bureaux rue de Nantes	2 118,00 €	2016
4	Boule d'Or	28 683,00 €	2016
5	Boulodrome	32 307,00 €	2016
7	CAPS	6 002,00 €	2016
9	Chalet de Coët-Roz	10 128,00 €	2016
11	Cinéma	4 882,00 €	2016
12	Salle de Loisirs	5 197,00 €	2016
14	C.T.M.	95 554,00 €	2016
15	Maison de l'enfance	13 764,00 €	2016
18	Eglise Saint Roch	5 433,00 €	2016
21	Gymnase du Landas	8 131,00 €	2016
31	Salle Carré d'Argent	8 960,00 €	2016
33	Salle Porte Nantaise	1 307,00 €	2016
	TOTAL H.T.	222 466,00 €	2016
16	Eglise Saint Guillaume	2 269,00 €	2017
17	Eglise Saint Martin	9 275,00 €	2017
19	Ecole Chat Perché Saint Roch	29 978,00 €	2017
22	Gymnase du Pinson	25 858,00 €	2017
25	Mairie	9 202,00 €	2017
20	Ecole Quéral	54 910,00 €	2017
30	Salle du Rocher Saint Guillaume	25 368,00 €	2017
32	Salle polyvalente Saint Roch	6 492,00 €	2017
34	Sanitaires Saint Guillaume	1 125,00 €	2017
35	Sanitaires Calvaire	1 379,00 €	2017
39	Tennis Halle Landas	36 052,00 €	2017
	TOTAL H.T.	201 908,00 €	2017
10	Chapelle le Calvaire	13 310,00 €	2018
8	Centre de tir	6 607,00 €	2018
6	Maisonnettes ex-C.A.F.	17 182,00 €	2018
	TOTAL H.T.	37 099,00 €	2018
24	SDF	31 218,00 €	2019
28	Presbytère	12 741,00 €	2019
29	Prieuré (foyer des Anciens)	15 415,00 €	2019
37	Secours Populaire	4 247,00 €	2019
23	PMU	9 680,00 €	2019
40	Vestiaire Landas	85 124,00 €	2019
	TOTAL H.T.	158 425,00 €	2019
26	Maison Economie	196 740,00 €	2020
	TOTAL H.T.	196 740,00 €	2020
13	C.M.S.	189 063,00 €	2021
38	Stade municipal	19 179,00 €	2021
27	Perception	4 011,00 €	2021
	TOTAL H.T.	212 253,00 €	2021
	TOTAL H.T.	1 028 891,00 €	
	TOTAL T.T.C.	1 234 669,20 €	
	ANNEE	COUT INITIAL H.T.	
	2016	222 466,00 €	
	2017	201 908,00 €	
	2018	37 099,00 €	
	2019	158 425,00 €	
	2020	196 740,00 €	
	2021	212 253,00 €	
	TOTAL H.T.	1 028 891,00 €	
	TOTAL T.T.C.	1 234 669,20 €	
2	accueil periscolaire	12 312,00 €	batiment en démolition
3	A.V.F.	20 618,00 €	sortie du patrimoine de la ville
41	MAM Bd Pelé de Quéral	80 471,00 €	sortie du patrimoine de la ville
		113 401,00 €	